



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

myélome

Question écrite n° 87159

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les difficultés rencontrées par les malades atteints de myélome dans le traitement de la maladie. En effet, les patients déjà durement touchés par la maladie doivent faire face à une forme d'injustice financière dans le cadre de la surveillance de l'évolution de la maladie. Pour suivre l'évolution du myélome, des analyses d'urines sont prescrites. Ces analyses sont remboursées. Cependant, certains patients ne peuvent plus uriner du tout et doivent avoir recours à une double analyse sanguine. Ces dernières analyses ne sont pas remboursées et restent à la charge des malades pour un montant qui dépasse les 140 euros. Cette situation est injuste et très mal vécue dans un contexte déjà très difficile pour les malades atteints de ce cancer. Pris en charge à 100 % par l'assurance maladie, ces patients sont dans l'attente d'éclaircissement sur cette question. Certains sont toujours dans l'attente d'un premier remboursement des frais liés au paiement de l'analyse sanguine, alors que d'autres analyses sont déjà prescrites pour des montants toujours aussi prohibitifs. C'est pourquoi il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement entend remédier à cette injustice.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87159

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2010, page 9432

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)